

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le 11/04/2025

ID : 039-243900420-20250403-2025_42-DE

Berger Levault

Extrait du registre des délibérations
du bureau de la communauté de communes du Val d'Amour

République française
Département du Jura

Séance du 03 avril 2025

Date de convocation

21 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, jeudi 03 avril à 18h30 le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Val d'Amour régulièrement convoqué, s'est réuni à Ecleux au nombre prescrit par la loi, en présence du Président : Etienne Rougeaux.

Objet

**Avancement trésorerie budget principal aux budgets annexes et
inversement
N°42/2025**

Nombre de membres

40

Présents

32

Représentés

2

Excusés

8

Votants

34

Présents

Mesdames Desarbres, Paillot, Sermier, Valot, Giancatarino, Hählen, Falcinella-Gillard, Alixant, Pate, Mourot, Junod.

Messieurs Degay, Brochet, Timal, Poulin, Pichon, Poctier, Rougeaux, Ramaux, Chevanne, Baton, Koehren, Magdelaine, Chalumeau, Fraichard, Bouton, Vuillet, Brugnot, Schouwey, Bigueur, Besia, Joffre.

Excusés Mmes Masuyer, Faivre, MM. Dejeux, Truchot (procuration à Mme Sermier), Rochet (procuration à M. Rougeaux), Théry, Della Santa, Coutrot.

Absents

Les règles comptables en vigueur permettent aux collectivités de bénéficier temporairement de l'excédent de trésorerie d'un budget général, pour alimenter la trésorerie du budget annexe, et inversement, que la trésorerie du budget annexe vienne alimenter le budget général.

Pour ce faire, le comptable doit aviser par certificat administratif qui précise le montant de l'avance entre les 2 budgets.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise le Président à procéder, si besoin, à ces demandes temporaires d'avances de budget à budget.

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus.

Etienne Rougeaux
Le Président



Virginie Valot
Secrétaire de séance

